

GEOCIM IMMOBILIER

BAREME D'HONORAIRES

1. HONORAIRES SUR PRIX DE VENTE

Les honoraires sont inclus dans le prix affiché et sont à la charge des vendeurs pour les particuliers et des acquéreurs pour les professionnels

<u>Prix de vente</u>	<u>% honoraires TTC *</u>
Jusqu'à 100.000 € (Forfait minimum 4.000 € TTC*)	8 %
100.001 € à 200.000 €	7 %
200.001 € à 300.000 €	6 %
300.001 € et au-delà	5 %
Terrain à bâtir	8 %

2. HONORAIRES DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE RECHERCHE

<u>Prix de vente net vendeur</u>	<u>% honoraires TTC *</u>
Honoraires minimum 7.200 € TTC *	5 %

3. LOCATION

Application du décret n° 2014890 du 1er Août 2014 (Loi ALUR)

<u>LOCATION - HABITATION (LOI ALUR Zone tendue)</u>	<u>Bailleur (TTC*)</u>	<u>Locataire (TTC*)</u>
Mise en publicité, visites, constitution dossier de location, rédaction du bail	10 €/m ²	10 €/m ²
Etat des lieux d'entrée	3 €/m ²	3 €/m ²
Etat des lieux de sortie	3 €/m ²	3 €/m ²
<u>LOCATION - LOCAL COMMERCIAL</u>		
Mise en publicité, visites, constitution dossier de location	10 % du loyer cc annuel	10 % du loyer cc annuel
Rédaction bail et état des lieux d'entrée	5 % du loyer cc annuel	5 % du loyer cc annuel
<u>LOCATION - GARAGE – CAVE - STATIONNEMENT</u>		
Mise en publicité, visites, constitution dossier de location, rédaction du bail et état des lieux	10 % du loyer cc annuel	10 % du loyer cc annuel

* Taux de TVA en vigueur 20 %